

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 09 novembre 2017

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure MME FELIX, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, M. Joël BRILLAUD, , Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, Mme Françoise BOINOT, M. Olivier MURZEAU, M. Antoine RAMBEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO.

Membres absents excusés : Mme Nathalie DEPRÉ

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FELIX

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Déclarations d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain.
- CDC Aunis Sud :
 - ✓ Modification des statuts.
 - ✓ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- PLUiH (Densification de l'habitat) : Compte rendu du groupe de travail « Urbanisme ».
- Autorisation pour signer la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2018.
- Tarification location de la salle des fêtes.
- Divers (agenda...)

Début de la séance : 20 heures 30

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 septembre 2017.

Il approuve, à l'unanimité, qu'il soit rajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Gilles GRODEMANGE, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente-Maritime, portant sur l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaire publiques.

Le conseil municipal doit décider sur l'évolution de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2018 à l'école maternelle « Ilot pyraté ».

Après avoir eu lecture par Mme Marie-Laure FELIX, du compte rendu du conseil d'école du 9 novembre 2017 qui donne un avis favorable au retour à la semaine de quatre jours, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le retour à la semaine de quatre jours et de ne pas reconduire les Temps d'Activités Pédagogiques pour la rentrée 2018.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux déclarations d'intention d'aliéner, l'une déposée par M. Florent CARAVACA, pour le bien cadastré C920 d'une superficie totale de 731 m² et situé 6 lotissement Bel épi, l'autre par M. Grégory COLLET, pour le bien cadastré A679 d'une superficie totale de 1170 m² et 15quinté rue d'en Haut à Blameré. Les parcelles sont à l'intérieur du périmètre de préemption urbain. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud, présentées, dont le projet a été envoyé aux membres du Conseil Municipal à l'appui de la convocation à la présente réunion.

Le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges suite aux transferts de compétences Aires d'accueil des gens du voyage et Elaboration des documents d'urbanisme. Il approuve le transfert de charges correspondant à ces transferts de compétences dont le montant total s'élève à 83 845,50 €. Notre commune recevra 21 662,61 €.

Monsieur Gilles RAMBEAU présente le travail mené par la Communauté de communes(CdC) sur le PLUiH à partir d'une carte des deux villages, faisant ressortir la densification de l'habitat. Chaque conseiller est invité à participer au prochain groupe de travail à la CdC le 30 novembre 2017 à 13h30.

Le conseil municipal, à la majorité, avec 12 voix pour et 1 voix contre, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA de la Rochelle, qui recueillera tout chien ou chat errant ou abandonné, qui lui serait déposé à son refuge de Lagord par les services de notre commune et effectuera toutes les démarches et recherches utiles

pour retrouver les propriétaires ou assurer leur placement dans un nouveau foyer. (Sauf les chiens de 1^{ère} catégorie). En compensation, notre commune s'engage à verser une participation de 497 €, avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal décide d'appliquer, avec effet au 02 janvier 2018, les prix de location suivants :

- l'espace loisirs du ruisseau :
 - office, préau, sanitaires et hangar, pour la somme de 50 € le week-end, caution de 200 €.
 - Salle et sanitaires, pour 20 € l'été et 30 € l'hiver, caution de 200 €.
- l'espace loisirs du vieux château d'eau (sanitaires, préau, cuisine et salle restauration) pour la somme de 50 € le week-end, caution de 200 €.

Le conseil ajoute que ces deux espaces loisirs ne sont loués qu'aux habitants de la commune et sont à la disposition des associations de la commune, gratuitement. S'il est constaté, lors du retour des clés que le ménage n'est pas effectué, une somme de 20 € par heure de nettoyage sera demandée.
- la salle polyvalente

	1 jour semaine excepté vendredi, weekend et jours fériés		WEEK END ET JOURS FERIES	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Habitants				
de la commune	70 €	100 €	150 €	200 €
Extérieurs	140 €	200 €	300 €	400 €
Associations locales et associations à but non lucratif	gratuit			
CAUTION : 600 €				

Les tarifs hivers s'étendent du 15 octobre au 30 avril inclus (sauf phénomène climatique exceptionnel).
La location de la vaisselle est au prix de 1€ le couvert (assiette, verre, couverts...).

Le conseil ajoute que le personnel communal peut bénéficier gratuitement, une fois par an, de la salle polyvalente ou de l'espace du Vieux Château d'eau ou de l'espace du Ruisseau.

Divers :

Monsieur le Maire informe :

- ✓ que le département accorde pour la création du terrain de pétanque à Blameré, une subvention de 1 308,60 €, soit 30 % du montant des travaux HT (4 362,00 €).
- ✓ de la modification des canaux de la TNT, prévue le 23 janvier 2018.
- ✓ que depuis le 30 octobre dernier, Monsieur Augustin ESCOLANO effectue des travaux d'entretien sur notre commune et ce jusqu'au 17 décembre.
- ✓ Monsieur le Maire remercie Jenny et Gilles pour le travail effectué dans le cimetière (le relevage des noms sur les sépultures). Ce travail aura pour but d'améliorer la gestion du cimetière.
- ✓ L'Entreprise HOARAU a terminé la couverture du porche de la cour du Prieuré.
- ✓ Le conseil municipal a donné un avis défavorable à l'installation des chevaux de Monsieur CINET, sur le terrain communal à Blameré « derrière les Mottes » car il y a le projet de création d'une mare.

Agenda :

- ✓ Le spectacle de Noël proposé aux enfants aura lieu le dimanche 10 décembre à 16h à la salle des fêtes.
- ✓ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 13 décembre à 20h30.
- ✓ Les vœux à la population auront lieu à la salle des fêtes le 13 janvier 2018.

Levée de séance : 23 heures 30

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 22 novembre 2017.

Le Maire,
Raymond DESILLE